



Propos financiers Printemps 2023

Chères clientes, chers clients,

Voici nos propos financiers pour le printemps 2023. Nous abordons plusieurs sujets dont :

- le fonds d'urgence à la retraite
l'inflation
la planification successorale et le rôle de liquidateur
plus encore...

De plus, à la fin mars, le gouvernement fédéral et provincial ont présenté leur budget 2023-2024. Nous avons joint ci-bas les documents explicatifs complets sur les grandes thématiques.

Finalement, si vous n'avez pas pu assister à la webdiffusion de la 4e édition d'Oser s'investir le 22 mars dernier, vous trouverez à la toute fin le lien pour la réécoute.

Merci et bonne lecture!

Réduire le bruit



Vous voulez savoir où s'en va l'économie? De nos jours, vous n'avez plus à vous procurer un journal financier pour savoir ce qu'en pensent les experts.

Comme les médias se battent pour capter votre attention, on est parfois submergé par toute une panoplie de prévisions négatives: marché baissier qui s'étire, inflation qui perdure ou récession sans fin.

De bonnes raisons de se déconnecter

À force d'entendre les commentaires alarmants propagés par les médias, vous pourriez commencer à vous inquiéter au sujet de votre avenir financier et peut-être même à présenter comme une succession de malheurs et de catastrophes.

Tous ces messages catastrophistes poussent parfois certains investisseurs à remettre en question leurs investissements - pire encore, à changer de stratégie.

être tentée de ne plus acheter d'actions jusqu'à ce que le marché se rétablisse et qu'elle reprenne confiance. Mais ce faisant, elle se remettrait à acheter lorsque les prix sont plus élevés, ce qui lui vaudrait moins de titres ou de parts de fonds.

Fiez-vous aux principes de base

Votre plan d'investissement est fondé sur vos contributions régulières à un portefeuille bien diversifié qui a été conçu en fonction de votre tolérance personnelle au risque, de votre horizon temporel et de vos objectifs financiers.

En outre, n'oubliez pas que ces turbulences sont temporaires et que le temps joue en votre faveur.

Le fait de garder à l'esprit ces principes vous aidera à garder la tête froide. Mais si les manchettes et les commentaires médiatiques vous causent du stress ou vous incitent à vous demander si vous devriez changer votre façon d'investir, veuillez communiquer avec nous.



Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM® Conseillère en gestion de patrimoine

Chislain Messier, B.A.A., PI, Fin., CIM® Conseiller en gestion de patrimoine

Elizabeth Hardy, PI, Fin. Conseillère en gestion de patrimoine

Financière Banque Nationale Gestion de Patrimoine

2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 610 Laval (Québec) H7T 2P6

Télécoeur : 450 686-5779 Sans frais : 1 888 686-1018

Site web LinkedIn

Comme la limite des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) a été augmentée à 6500 \$ cette année, le moment est particulièrement propice à une maximisation de votre CELI.

LAPLANTE | MESSIER | HARDY Groupe gestion de patrimoine familial

Aurez-vous besoin d'un fonds d'urgence à la retraite?

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Ainsi, les Canadiennes et Canadiens peuvent s'attendre à ce que leur retraite dure 20, 25 ou 30 ans, voire davantage.

Du point de vue financier, le premier souci de bien des gens quand ils pensent vivre très vieux est de s'assurer qu'ils auront assez d'argent jusqu'à la fin de leurs jours.

Vous pourriez certes puiser dans votre fonds de retraite pour couvrir ces dépenses inattendues. Mais ce n'est pas la meilleure solution.

Il faut aussi tenir compte de votre tranquillité d'esprit. Si certaines de vos dépenses sont d'urgence, il est préférable de constituer un fonds d'urgence, de constituer un fonds d'urgence, vous dormirez mieux.

Voici quelques-unes des situations les plus courantes et les plus coûteuses qui surviennent parfois pendant la retraite.

Prévoir les soins de santé

Pendant qu'ils travaillaient, plusieurs bénéficiaires d'une assurance maladie par le truchement d'un régime collectif de leur employeur.

Pendant la retraite, vous aurez encore l'occasion d'arrondir votre fonds d'urgence si vous disposez d'une source de revenu, comme une entreprise ou des loyers.

infirmière privée pour vous accompagner pendant votre convalescence à la maison. Il est possible que vous ayez besoin de soins dentaires dépendieux. Ou encore, vous pourriez développer des problèmes de mobilité qui nécessitent le réaménagement de votre salle de bain ou des travaux pour rendre votre maison plus accessible.

Les soins à long terme ou au quotidien représentent assurément la plus importante dépense qui vous guette, que ces soins soient prodigués chez vous, dans une maison de retraite ou dans un établissement de soins longue durée.

Stocker de sa famille

En 20 ou 30 ans de retraite, bien des choses peuvent se passer dans une famille. Les sommes de votre fonds d'urgence vous permettront de donner un coup de pouce à un membre de votre famille si vous le souhaitez.

Chaque famille est unique et les situations potentielles varient énormément, mais voici tout de même quelques exemples.

Atteindre vos objectifs d'épargne-retraite

Lorsque nous évaluons de combien d'argent vous aurez besoin à la retraite, nous tenons compte de l'effet de l'inflation. Jusqu'à la flambée récente de celle-ci, ces calculs prévisionnels se fondaient généralement sur un taux d'inflation de plus ou moins 2 %.



vous levez contribuer à un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

S'attendre à l'inattendu

Hormis les problèmes de santé ou de famille, le cours des choses peut changer considérablement. Ce fut le cas d'un couple de retraités dont le fils a décidé de déménager en Australie avec sa conjointe ou ils ont un enfant.

On ne sait jamais ce qui peut arriver, mais un fonds d'urgence vous permettra de faire face aux imprévus.

Statistique Canada, Format de la population censitaire des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021, 27 avril 2022.

Créer un fonds d'urgence pour la retraite

Vous pourriez commencer à mettre de l'argent dans votre fonds d'urgence de 5 à 10 ans avant de prendre votre retraite, voire plus tôt encore - plus vite vous vous y mettez, plus ce sera facile.

Comparé à un fond d'urgence ordinaire, celui destiné à la retraite pourrait comprendre des investissements potentiellement plus rentables, comme des obligations à court terme, dépendamment de votre horizon temporel et de votre tolérance au risque.

Pour le constituer, déposez-y une part de votre salaire ou une part, voire la totalité, de votre prime annuelle ou de votre remboursement d'impôt. Une fois les enfants devenus indépendants ou l'hypothèque payée, envisagez d'y verser un peu de l'argent ainsi récupéré.

Pendant la retraite, vous aurez encore l'occasion d'arrondir votre fonds d'urgence si vous disposez d'une source de revenu, comme une entreprise ou des loyers.

Investissement

L'inflation et vos investissements

Il y a deux ans, en avril 2021, l'inflation a entrepris son ascension actuelle. Nous savons tous combien celle-ci fait monter le coût de la vie, mais qu'en est-il de ses répercussions sur nos investissements?

Approches en placement

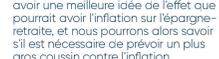
Une inflation élevée chamboule les titres à revenu fixe plus que les actions. Plusieurs entreprises arrivent à protéger les marges de profit en reflétant la facture aux consommateurs.

Pour ceux qui ont investi dans des actions, on préconise généralement deux approches très différentes pour composer avec une inflation en

hausse. L'approche active consiste à investir davantage dans des secteurs qui ont l'habitude de mieux réussir que les autres quand l'inflation monte, notamment ceux des services financiers, de l'énergie, des produits de base, des biens de consommation courants, des services publics et de l'immobilier.

Atteindre vos objectifs d'épargne-retraite

Lorsque nous évaluons de combien d'argent vous aurez besoin à la retraite, nous tenons compte de l'effet de l'inflation. Jusqu'à la flambée récente de celle-ci, ces calculs prévisionnels se fondaient généralement sur un taux d'inflation de plus ou moins 2 %.



pourcentage plus élevé. La Banque du Canada avance l'hypothèse optimiste que l'inflation ne sera plus que de 3 % à la fin de l'année et qu'elle aura atteint sa cible de 2 % à la fin de 2024.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous voulez discuter de la façon dont votre portefeuille d'investissements et votre planification patrimoniale sont protégés contre l'inflation tout en continuant à vous permettre d'atteindre vos objectifs financiers à long terme.

Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, octobre 2022.

Planification successorale

Si on vous demande d'être liquidateur testamentaire

Le terme varie d'une province à l'autre - exécuteur, représentant successoral, liquidateur, fiduciaire de la succession, représentant personnel ou administrateur. Mais les responsabilités sont essentiellement les mêmes, et elles sont parfois considérables.

Un membre de votre famille, un ami ou un associé vous demande d'être son liquidateur testamentaire. C'est un honneur. Il vous signifie ainsi qu'il a toute confiance dans votre capacité à accomplir les tâches requises.

Bien en comprendre la portée

Avant d'accepter ou de refuser cette responsabilité, il est important de bien comprendre tout ce que ce rôle comporte. Le liquidateur travaille de concert avec un notaire ou avocat pour faire homologuer le testament; fait l'inventaire de tous les biens, détermine leur valeur et, parfois, en vend certains; avise les créanciers et paye les dettes; s'occupe des réclamations en matière d'assurance vie; remplit les dernières déclarations de revenu et de rendements pour la succession; remet l'héritage



aux héritiers. Mais ce ne sont que quelques-unes des principales tâches que le liquidateur doit accomplir de s'informer pour les connaître toutes.

Évaluez aussi la complexité du patrimoine. S'il est constitué d'une résidence principale et d'épargne-retraite, votre travail pourrait être assez simple. Mais cela risque d'être fort différent si le patrimoine comprend en plus une maison de vacances aux

États-Unis, une fiducie de conjoint et une propriété locative.

Et n'oubliez pas que ça prend du temps. Quelques successions se règlent en moins de 12 mois, mais pour la plupart, il n'est pas rare que cela demande un an ou deux, voire plus encore si la succession est compliquée.

Une fois votre décision prise

Si vous vous en sentez capable, être liquidateur testamentaire est une expérience satisfaisante. Le fait d'accepter est une preuve d'amitié ou d'affection. Au bout du compte, vous serez heureux d'avoir exécuté les dernières volontés de la personne défunte envers ses héritiers.

Si vous décidez de refuser, vous pourriez juger bon d'expliquer à la personne qui vous l'a demandé pourquoi vous n'acceptez pas cette charge. De cette façon, elle n'en fera pas une affaire personnelle, il se pourrait même que vos raisons l'aident à choisir un autre liquidateur.

Faits saillants financiers

Quand faut-il rédiger une procuration?

Si vous n'avez pas encore rédigé une procuration, ou un mandat ou Québec, voici trois bonnes raisons de le faire au plus vite.

Une procuration est un document légal qui vous permet de confier la gestion de vos affaires à quelqu'un si jamais vous n'en êtes plus capable. C'est très facile de remettre cette tâche aux calendes grecques. Après tout, la démence ne se manifeste généralement que beaucoup plus tard. Tant qu'on est sain d'esprit, pourquoi s'en faire?

Premièrement, c'est justement quand vous êtes sain d'esprit que vous devez agir. En effet, si vous souffrez d'un trouble cognitif, vous ne serez pas légalement habilité à signer le document - un risque que vous courez en remettant toujours cette tâche à demain.

Deuxièmement, il vaut mieux plus tôt que plus tard parce que vous pourriez souffrir d'une perte cognitive même si vous êtes encore jeune, par exemple à la suite d'une maladie, d'un AVC ou d'un traumatisme.

Troisièmement, certaines personnes ne rédigent pas de procuration parce qu'elles croient que leur conjoint va tout simplement prendre le relais et s'occuper de leurs affaires. Mais c'est faux. Sans procuration, votre conjoint devra s'adresser à la cour pour être reconnu administrateur de votre patrimoine.

Le transfert en nature rendu facile

Il y a maintes façons de faire un transfert en nature, c'est-à-dire de déplacer un investissement d'un compte à l'autre sans le vendre. En voici quelques-unes qui offrent des avantages intéressants.

Faire un don à une œuvre de bienfaisance.

Si vous faites don à une œuvre de bienfaisance, sous forme de transfert en nature, d'actions ou de fonds communs de placement dont la valeur recevra la pleine valeur du placement, et vous recevrez un reçu fiscal correspondant à cette pleine valeur - vous n'aurez aucun impôt à payer sur le gain en capital.

Convertir un REER en FERR. Vous pouvez déplacer facilement les actifs de votre Régime enregistré



d'épargne-retraite (REER) vers un Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR) en ayant recours au transfert en nature.

Faire un retrait d'un FERR. Que faire si le marché est en baisse et qu'un retrait du montant minimal obligatoire de votre FERR vous esuiez une perte? Vous pouvez faire le retrait sous forme de transfert en nature dans un compte non enregistré et donner ainsi à votre placement le temps de récupérer.

Que faire s'il reste de l'argent dans votre REEE?

La remise des diplômes universitaires et collégiaux n'est plus très loin? S'il reste de l'argent dans votre Régime enregistré d'épargne-études (REEE) une fois que votre enfant a terminé ses études, voici ce que vous pourriez en faire.

Si vous avez un autre enfant, vous pouvez utiliser le solde du REEE pour payer ses études - même si ce n'est pas un régime familial. Sachez qu'il est aussi possible de garder le REEE ouvert pendant 35 ans au cas où l'un de vos enfants retournerait aux études.

Si vous fermez le REEE, vous recevrez vos cotisations, qui ne seront pas imposables, mais devrez rendre les subventions au gouvernement. Les gains faits par le REEE vous seront payés à titre de paiement de revenu accumulé (PRA), et ceux-ci sont lourdement imposés - premièrement par l'impôt ordinaire sur le revenu, deuxièmement par



une pénalité fiscale de 20 % (12 % pour les résidents du Québec).

Vous pouvez toutefois transférer jusqu'à 50 000 \$ du PRA dans votre Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou dans celui de votre conjoint, ce qui retournera l'impôt ordinaire sur le revenu et vous évitera d'avoir à payer la pénalité. Si vous avez déjà atteint votre plafond de cotisations, il vous suffira de cesser de contribuer à votre REER jusqu'à vous ayez fait de la place pour le transfert.

Budget 2023-2024

Two banners for Budget Québec 2023-2024 and Budget Fédéral 2023-2024 with 'Cliquez ici pour en savoir davantage' buttons.

Oser s'investir Le rendez-vous des femmes



Cliquez ici pour accéder à la rediffusion

- Philanthropie, Services aux entreprises, Assurances, Planification successorale, Gestion de portefeuille, Planification retraite, Fiscalité, Bancaire & Financement

Pour toutes questions :

Infos@LaplanteMessierHardy.com LaplanteMessierHardy.com

- Annie-Pier Laplante, B.A.A., CIM®; Chislain Messier, B.A.A., PI, Fin., CIM®; Elizabeth Hardy, PI, Fin.; Déborah Beech; Annie-Pier Lépine; Jennifer Jérôme

Options de désinscription | Retirer de votre liste d'envoi

Financière Banque Nationale - Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale Inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes.

Les produits et services d'assurance sont fournis par le Cabinet d'assurance Banque Nationale Inc. (CABNI) ou les Services Financiers FBN (SFFBN), selon le cas. CABNI et SFFBN ne sont pas membres du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE). Les produits d'assurance ne sont pas protégés par le FCPE.

Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes.